/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N°96-017 du 11 Juillet 1996

autorisant la ratification de l'Accord de prêt PC-BN 92 03 00 signé le 08 Décembre 1995 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement(BOAD) dans le cadre du financement complémentaire du projet d'aménagement des voies d'accès et de la traversée de COTONOU : Tronçon Akossombo-Etoile Rouge-Marché Dantokpa-Carrefour "La Béninoise".

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté en sa séance du vendredi 05 Juillet 1996 ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord de prêt précité, signé le 08 décembre 1995 avec la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre de l'achèvement du projet sus-indiqué pour un montant de Six Cent Millions (600 000 000) de Francs CFA.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 11 Juillet 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions,

Maître Adrien HOUNGBEDJI

.../...

Le Ministre des Finances,

Moïse MENSAH

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,

Kamarou FASSASSI

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 2 MF 4 MTPT 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-